

Au *Fil* d'Allauch

Novembre 2015 - Numéro 120

1^{ER} JANVIER 2016



LA MÉTROPOLE ARRIVE !

INTERCOMMUNALITÉ

La Métropole arrive au 1^{er} janvier 2016 ! p.3

LE LOGEMENT

A Allauch p.8

EDUCATION

Ecoles : une priorité p.12

Groupe scolaire des Gonagues p.17

Le collège p.18

Le lycée p.19

INFOS

p.20

JEUNESSE

Été 2015 p.21

PROTECTION DES COLLINES

Surveillance des massifs forestiers p.26

PROTECTION ANIMALE

La ville qui aime les animaux p.28

FINANCES

Bonne gestion de la majorité municipale p.30

Mieux comprendre les impôts locaux p.32

BILAN

Un été réussi pour nos seniors p.36

ASSOCIATIONS

p.37

TRAVAUX

Extension intérieure de la nécropole p.40

Éclairage public : que la lumière soit ! p.42

TRANSPORTS

Une nouvelle ligne express p.43

UN EXEMPLE À SUIVRE

p.46

CULTURE

Bilan de l'été p.49

TRIBUNE D'EXPRESSION

p.58

Madame, Monsieur, Chers Administrés,

L'histoire d'Allauch va connaître au 1^{er} janvier un tournant historique, à l'instar de très nombreuses petites et moyennes communes de notre département.

La Métropole, dont je vous ai tant parlé depuis des années, arrive !

Ce Monstre administratif de 92 communes, que j'ai combattu et que je continuerai de combattre, a finalement été imposé par le Gouvernement contre l'avis quasi unanime des Maires des Bouches-du-Rhône.

Déni de démocratie, Allauch ne disposera que d'un seul et unique siège dans une assemblée métropolitaine de 240 conseillers, dont 108 « Marseillais ».

Je vous laisse à peine imaginer le poids que représentera Allauch lorsqu'il s'agira de défendre les intérêts de notre commune face aux choix de Marseille.

Soyez toutefois rassurés, même si cela ne sera pas aisé, mon élection comme Conseiller Métropolitain me permettra de faire entendre votre voix dans l'hémicycle avec, je l'espère, l'appui de maires qui, comme moi, se retrouvent dans cette terrible situation d'infériorité.

Pour mieux comprendre ce que sera réellement la Métropole, vous trouverez, à travers ce bulletin municipal, toutes les réponses à vos questions.

Lisez-le, il en va de l'avenir de notre commune et de son cadre de vie.

 **Roland POVINELLI**
Maire d'Allauch

Au fil d'Allauch n°120 - novembre 2015 - Gratuit - Directeur de la publication : Gérard Bismuth - Rédaction : Ph.P. - A.N. - A.B. - Photos JL Lopez - Service Communication - Mairie d'Allauch- BP 27 - 13718 Allauch Cedex - www.allauch.com - Dépôt légal à la parution - Réalisation Delavega Création - Impression : Société SIRIS - 503, Rue Saint-Pierre 13012 Marseille

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à transmettre de l'information municipale (magazines, livrets, dépliants...). Le destinataire des données est le Service Communication de la Ville d'Allauch. Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au Service Communication - Mairie d'Allauch - BP 27 - 13718 ALLAUCH Cedex. Vous pouvez également pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. Ces données sont strictement à usage interne et ne sont communiquées à aucun tiers.

INTERCOMMUNALITÉ

AU 1^{ER} JANVIER 2016 NOUS SERONS INTÉGRÉS À LA MÉTROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE

Notre Maire Roland POVINELLI, fer de lance de la lutte contre la Métropole, aura tout essayé : sensibilisation auprès des administrés, manifestations, réunions avec ministres et représentants de l'Etat, combat acharné au Sénat, rien n'y a fait.

Le Gouvernement est resté sourd aux arguments légitimes des Maires pour sauver les communes, socles de proximité et de démocratie locale !

C'est donc au 1^{er} janvier 2016 que la Métropole sera créée. Ce monstre administratif, imposé sans réelle concertation avec les élus du département des Bouches-du-Rhône aura sans doute bien du mal à se mettre en place.

Une phase transitoire sera mise en place entre 2016 et 2020 afin que les transferts de compétences ou de personnels soient faits progressivement.

Notre commune, comme nous le craignons, sera bien peu représentée puisqu'un seul siège lui sera attribué dans le Conseil Métropolitain.

Nous pouvons cependant compter sur notre Maire, largement élu au sein du Conseil Municipal du 29 septembre, pour représenter et défendre Allauch dans cette assemblée.

Nous vous proposons de faire un état des lieux complet de ce que représentera la Métropole Aix Marseille Provence au 1^{er} janvier.

Territoire

L'aire géographique retenue comme périmètre de la Métropole Aix Marseille Provence correspond aux six établissements de coopération intercommunale (EPCI) préexistants :

- Syndicat d'agglomération nouvelle (SAN) Ouest-Provence.
- Communauté d'agglomération du Pays de Martigues.
- Communauté d'agglomération du pays d'Aix.
- Communauté d'agglomération de Salon-Etang de Berre-Durance.
- Communauté d'agglomération du pays d'Aubagne et de l'Etoile.
- Communauté urbaine Marseille - Provence-Métropole.

La Métropole couvre donc le territoire des 92 communes membres au 1^{er} janvier 2016 de ces groupements intercommunaux.

90 sur les 119 du département des Bouches-du-Rhône.

- 1 commune du Var : Saint-Zacharie.
- 1 commune du Vaucluse : Pertuis.

Gouvernance

Aujourd'hui le territoire est géré à deux niveaux de gouvernance : le conseil municipal de chacune des communes, le conseil communautaire de chacun des six EPCI. Au 1^{er} janvier 2016, ces derniers disparaîtront et la Métropole sera gouvernée par le Conseil métropolitain et six Conseils de territoire.

Le Conseil de la Métropole

La Métropole Aix Marseille Provence est de loin la plus étendue de France. Le Conseil de Métropole aura pour but de coordonner certaines politiques stratégiques comme celles des activités économiques ou de la valorisation de l'environnement qui n'ont de sens qu'à cette échelle.

240 conseillers métropolitains, tous conseillers de territoire, répartis en sièges comme suit, en fonction du nombre d'habitant de chaque commune :

- Marseille : **108** pour **852 516** habitants
- Aix en Provence : **17** pour **141 148** habitants
- Aubagne : **5** pour **45 243** habitants
- Salon de Provence : **5** pour **43 771** habitants
- Martigues : **5** pour **47 624** habitants
- Vitrolles : **4** pour **34 843** habitants
- La Ciotat : **4** pour **34 063** habitants
- Marignane : **4** pour **34 405** habitants
- Istres : **4** pour **42 944** habitants
- Miramas : **2** pour **25 064** habitants

- **Allauch** : **1** pour **20 000** habitants

Ce n'est pas logique car la plus petite commune en termes de population, Saint-Antonin du Bayon, compte 131 habitants et a 1 conseiller métropolitain.

Il eut été préférable que Marseille ait moins de conseillers métropolitains pour permettre à toutes les autres communes d'être mieux représentées.

Les conseils de territoire

Pour organiser la mise en œuvre du projet au plus près du terrain et des usagers, le conseil de la Métropole peut choisir de confier aux conseils de territoire la

gestion d'une grande partie de ses compétences (*voir tableau de répartition des compétences*).

Pour réaliser ces missions, il mettra à leur disposition des moyens humains, financiers et techniques. Le champ d'intervention des conseils de territoire peut donc être très étendu.

Pour autant, le conseil de territoire n'a ni autonomie juridique, ni ressources propres.

Il est saisi pour avis des projets de délibération le concernant ou concernant le **développement économique, social et culturel**, l'**aménagement de l'espace métropolitain** et la **politique locale de l'habitat** ;

Il peut demander l'inscription à l'ordre du jour de toute affaire intéressant le territoire et émettre des **vœux**.

Les instances consultatives

La conférence métropolitaine des maires :

- Composée des maires des communes de la Métropole et présidée par le président de la Métropole ;
- Consultée pour avis lors de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence.

Le conseil de développement :

- Réunit les représentants des milieux économiques sociaux culturels et associatifs de la Métropole ;
- Consulté sur les principales orientations de la Métropole, sur les documents de prospective et de planification, sur la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable du territoire ;
- Peut donner son avis ou être consulté sur toute autre question relative à la Métropole.

Compétences

L'exercice des compétences de la Métropole sera réparti entre le Conseil Métropolitain et ses conseils de territoire. Seules les compétences les plus structurantes ne pourront pas faire l'objet d'une délégation aux conseils de territoire. (*Voir tableau p.7*)

Concrètement, qu'en sera-t-il pour Allauch ?

Les compétences d'une Métropole seront les mêmes que celles de la communauté urbaine. Rappelons qu'en 2000, Allauch a été intégrée de force par



Le territoire de la Métropole : 90 communes sur les 119 du département des Bouches-du-Rhône, 1 commune du Var et une autre du Vaucluse.

Le Gouvernement avait jugé, en 2013, que le « Pays d'Arles » (Communautés d'agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette et Rhône Alpilles Durance ; Communauté de communes de la Vallée des Baux) était déjà une réalité économique, géographique, culturelle et historique et qu'il n'était pas nécessaire, dans l'immédiat, de l'intégrer dans la Métropole Aix Marseille Provence.

décision préfectorale dans le périmètre de la Communauté Urbaine de Marseille, et cela contre l'avis des représentants de la Commune, le Conseil Municipal ayant voté par deux fois à l'unanimité contre cette intégration.

Elle continuera toutefois, « pour l'instant », à gérer un certain nombre de compétences de proximité : action culturelle, sport, action sociale, communication, enfance et jeunesse, environnement et patrimoine, sécurité, tourisme...

Le conseil Municipal votera toujours la part communale des impôts.

Qu'en est-il du Plan Local d'Urbanisme ?

Le Conseil de territoire élaborera le Plan local d'urbanisme (PLU) de chaque territoire, mais seul le conseil de la Métropole pourra l'approuver. Si un maire s'oppose au PLU relatif à son territoire, ce

dernier ne pourra être voté que si les 2/3 du Conseil Métropolitain l'approuvent.

Si ce mécanisme présente, sur le papier une certaine garantie aux communes de ne pas leur voir imposer un PLU qui ne leur convient pas, il ne tient toutefois pas compte de la forte influence de Marseille au sein du Conseil Métropolitain (108 élus sur 240).

Comme le dit souvent notre Maire « *Marseille doit construire des logements mais ne dispose plus de terrains ! Comme elle ne peut s'étendre sur la mer, c'est sur les communes environnantes qu'elle le fera. Mais ces dernières, Septèmes-les-Vallons, La Penne-sur-Huveaune, Les Pennes Mirabeau, et Plan-de-Cuques ne disposent plus de terrains à bâtir, seule la commune d'Allauch, ayant conservé d'importants espaces, sera donc pénalisée. Or notre cadre de vie ne doit pas pâtir de l'hégémonie marseillaise.* »



Si Marseille, à elle seule ne peut rassembler les 2/3 du Conseil Métropolitain, elle n'aura aucune difficulté à s'entourer de communes « amies » pour y parvenir.

C'est pourquoi il faudra compter sur Roland POVINELLI, sa force de caractère et de persuasion, pour défendre notre commune et sa qualité de vie face à Marseille !

Ressources de la Métropole

Pour exercer ses compétences, la Métropole a besoin de personnels, de moyens matériels et, enfin, de ressources financières. Elles serviront, par exemple, à l'achat d'autobus électriques aussi bien qu'à la rémunération des agents de la collectivité... Ces ressources financières proviennent des impôts des citoyens et des entreprises, de taxes diverses, des revenus de certaines activités.

Fiscalité

Aujourd'hui des écarts de richesse considérables peuvent être constatés entre les différents territoires de la Métropole. Ils s'accompagnent de taux d'imposition très différents qui confortent ces déséquilibres.

Dans son principe, la fiscalité métropolitaine s'attachera à harmoniser les niveaux de fiscalité pour les faire converger vers la moyenne de la fiscalité des six groupements intercommunaux antérieurs. Ce lissage des écarts de taux ne peut évidemment pas être effectué brutalement.

Une transition douce s'opérera donc sur 12 ans au maximum pour mettre un terme aux situations paradoxales de concurrence entre territoires d'une même aire de développement économique.

La fiscalité transmise à la Métropole par les EPCI :

- **la fiscalité des entreprises :**

(Contribution Foncière des Entreprises, Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux, taxe sur les surfaces commerciales)

- **la part intercommunale des impôts ménages :**

(taxe d'habitation, taxe sur la propriété foncière bâtie, taxe d'enlèvement sur les ordures ménagères, taxe sur la propriété foncière non bâtie, taxe additionnelle sur le non bâti)

Le Conseil Municipal d'Allauch votera toujours les taux d'impositions relatifs à la part communale (Taxe d'habitation, taxe foncière...)

Les personnels

Actuellement, les six groupements intercommunaux inclus dans le périmètre de la future Métropole emploient environ 7 600 agents. La majorité d'entre eux intégrera la Métropole en même temps que les compétences actuellement exercées par les groupements intercommunaux lui seront transférées. Il en va de même des agents des communes concernées par des compétences transférées à la Métropole, ce qui n'est pas le cas d'Allauch.

	Compétences exclusives du Conseil de Métropole	Compétences déléguées aux Conseils de territoire
Développement et aménagement économique, social et culturel	Schéma d'ensemble relatif à la politique économique et à l'organisation des espaces économiques et opérations métropolitaines	Développement et aménagement économique, social et culturel
		Actions de développement économique ainsi que participation au copilotage des pôles de compétitivité et au capital des sociétés d'accélération du transfert de technologie
		Construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, socioculturels, socio-éducatifs et sportifs d'intérêt métropolitain
		Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme
	Programme de soutien et d'aides aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche et aux programmes de recherche	
Aménagement de l'espace métropolitain	Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; Approbation du plan local d'Urbanisme de chaque territoire ; Constitution de réserves foncières	Elaboration du Plan local d'urbanisme de chaque territoire ; Définition, création et réalisation d'opérations d'aménagement d'intérêt métropolitain ; Actions de valorisation du patrimoine naturel et paysager
	Organisation de la mobilité ; Schéma d'ensemble de la voirie ; Schéma de la mobilité ;	Création, aménagement et entretien de voirie hors Schéma d'ensemble ; signalisation ; abris de voyageurs ; parcs et aires de stationnement
		Création, aménagement et entretien des espaces publics dédiés à tout mode de déplacement urbain ainsi qu'à leurs ouvrages accessoires
		Participation à la gouvernance et à l'aménagement des gares
		Établissement, exploitation, acquisition et mise à disposition d'infrastructures et de réseaux de télécommunications
Politique de la ville	Schémas d'ensemble des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale.	Dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance
Gestion des services d'intérêt collectif	Schéma d'ensemble en matière d'assainissement et d'eau pluviale	Assainissement et eau
	Marchés d'intérêt national	Création, gestion, extension et translation des cimetières et sites cinéraires d'intérêt métropolitain ainsi que création, gestion et extension des crématoriums Abattoirs, abattoirs marchés Services d'incendie et de secours
		Service public de défense extérieure contre l'incendie
Protection et mise en valeur de l'environnement et de politique du cadre de vie	Schéma d'ensemble de la gestion des déchets ménagers et déchets assimilés ; Plans métropolitains de l'environnement, de l'énergie et du climat ; Concession de la distribution publique d'électricité et de gaz ; Schéma d'ensemble des réseaux de chaleur ou de froid urbains ;	Gestion des déchets ménagers et assimilés Lutte contre la pollution de l'air Contribution à la transition énergétique Lutte contre les nuisances sonores Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie Élaboration et adoption du plan climat-énergie territorial Création, aménagement, entretien et gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbains
		Création et entretien des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables
		Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

LE LOGEMENT A ALLAUCH

En 1975, Allauch comptait 12 000 habitants. Dans les années 60, des organismes d'Etat prévoyaient qu'Allauch aurait une population entre 60 000 à 80 000 habitants à l'horizon 2000.

40 ans plus tard, la Commune compte à peine plus de 20 000 Allaudiens soit 8 000 habitants de plus. Face à ces chiffres, il est difficile de qualifier Roland POVINELLI de bétonneur de la commune. Il serait plus juste de le qualifier de bâtisseur d'équipements.

Sur les 5 030 hectares que compte notre territoire, plus de 4 000 hectares sont constitués de collines protégées et non constructibles par la volonté de notre Maire et des élus qui l'ont accompagné.

Depuis le milieu des années 70, s'est développé un habitat pavillonnaire, correspondant au souhait de la population.

Ces dernières années, un certain nombre d'immeubles ont vu le jour :

- Le Gaillardet, Les Santonniers et Le Clos du Puisatier au Logis-Neuf
- Les Floralies, Les Jardins d'Allauch et Les Rives de la Pounche à la Pounche
- Le Panorama et les Terrasses d'Allauch dans le village.

Pourquoi sommes-nous dans l'obligation de réaliser des immeubles ?

En décembre 2000, le gouvernement de Lionel JOSPIN fait voter la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) qui contraint les communes à avoir un pourcentage de logements sociaux représentant 20% de la totalité des logements.

Avec un pourcentage de 6% de logements sociaux, la commune d'Allauch en est très éloignée.

De ce fait, nous sommes dans l'obligation de payer, chaque année et depuis 2002, une pénalité financière. Pour 2015, le montant de cette pénalité s'élève à 107 000 €.

La réalisation d'immeubles et de logements sociaux est devenue une obligation. En effet, si nous souhaitons que les jeunes Allaudiens restent sur la commune (ils n'ont pas les moyens de faire l'acquisition d'un terrain et d'y construire une maison ou d'acheter une villa) ou que les familles modestes bénéficient également de la qualité de vie allaudienne, cela passe par la construction d'immeubles.

Malheureusement, comme nous avons été intégrés de force à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, c'est cette dernière qui a élaboré, pour Allauch, le Plan Local de l'Habitat (P.L.H.) qui définit, à l'échelle communale, les orientations en matière de nouveaux logements.

En février 2006, le Conseil Municipal a émis un avis défavorable sur ce Plan Local de l'Habitat qui nous était imposé car il prévoyait un nombre trop important de logements (de 1 130 à 1 280 nouveaux logements entre 2006 et 2011) et donc une augmentation considérable de la population.

Aujourd'hui, c'est l'Etat qui nous impose de réaliser, d'ici le 31 décembre 2016, plus de 400 logements sociaux. IMPOSSIBLE.

Deux programmes immobiliers à venir

LE PROJET DU « DOMAINE DES CYPRÈS » QUARTIER DES TOURRES

Ce projet va se réaliser sur un terrain situé à proximité du rond-point de la fontaine.

A trois reprises, la Commune a refusé le permis de construire présenté par la société «Les Nouveaux Constructeurs».

En effet, ces premiers projets étaient de nature à défigurer la vue que nous avons du vieux village et naturellement « l'Architecte des Bâtiments de France », par trois fois, avait émis un avis défavorable, avec lequel nous étions en total accord.

Le permis de construire fût modifié et cet ensemble résidentiel comprendra 195 logements dont 11 villas, 125 appartements en accession à la propriété et 59 seront des logements locatifs sociaux. Pour permettre aux nouveaux résidents de stationner, 403 places de parking sont prévues.

Ce programme sera complété par un autre permis de construire qui permettra la réalisation de 14 villas dont 5 destinées à de l'habitat social.

LE PROJET DU « ROUTABAOU » QUARTIER LES GASPIATES

L'opération immobilière réalisée par la société Routabaou/Bouygues est prévue sur un terrain de 4 hectares situé entre le Chemin de Routabaou et le Chemin Notre-Dame des Anges, au Logis-Neuf.

Cette société a déposé un premier permis de construire le 23 mai 2014.

L'opération concernait la construction d'un ensemble résidentiel de 267 logements comprenant 199 logements collectifs en accession à la propriété, 65 locatifs sociaux et 3 villas.

Ce permis a été refusé le 28 octobre 2014, alors que le Plan Local de l'Habitat, voté par la Communauté Urbaine de Marseille, le permettait.

L'opération prévue a alors été diminuée de manière significative à la demande de la mairie et un second permis, déposé le 31 mars 2015, prévoyant la construction de 64 logements collectifs en accession à la propriété, 49 logements locatifs sociaux et 48 villas, **soit 161 logements a d'abord fait l'objet d'un refus.**

La société Routabaou/Bouygues a ensuite déposé un recours gracieux à l'encontre de ce refus et elle s'est engagée à se conformer aux recommandations des différents services de l'Etat et de la Commune qui avaient justifié l'opposition à ce permis de construire.

Aujourd'hui, ce programme immobilier comprend 161 logements répartis entre des petits bâtiments de 2 étages maximum et des villas, sur un terrain de 4 hectares.

Précisons aussi que tous les propriétaires de ces terrains souhaitaient, depuis une vingtaine d'années, que ces derniers soient rendus constructibles.

Aujourd'hui, avec toutes les obligations qui sont imposées aux communes par l'Etat et la Communauté Urbaine, les Maires sont obligés de construire, construire et construire encore.

Prenons l'exemple de notre commune voisine, Plan-de-Cuques.

LA PREUVE EN IMAGES...

LES NOUVEAUX CONSTRUCTEURS : 40 logements dont 12 sociaux

VOTRE INTIMITÉ PRÉSERVÉE

Au calme, sur un site boisé classé

40 appartements seulement, du 2 au 4 pièces

Situation dominante et des vues dégagées

N° Vert 0 805 405 485
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

LNC.fr

LES NOUVEAUX CONSTRUCTEURS

URBAT : environ 60 logements



BOUYGUES IMMOBILIER : 72 logements dont 32 sociaux



PROMOGIM : 227 logements dont 59 sociaux



**LES TERRASSES DU MAIL :
25 logements et commerces**



Donc actuellement, il se construit à Plan-de-Cuques 424 logements.

Ne parlons pas de Château Gombert où tous les jours de nouveaux bâtiments sortent de terre.

EDUCATION

ÉCOLES

L'ÉDUCATION : UNE PRIORITÉ

«L'éducation est, depuis toujours, l'une de mes priorités. Malgré des réformes coûteuses et le désengagement de l'État, je continue à aller au-delà des obligations qui nous sont imposées (financement, construction, sécurité et entretien des écoles primaires). Je maintiendrai ainsi, pour les familles, une politique tarifaire très en deçà du coût réel et la gratuité pour un grand nombre de services.»

Roland Pavinelli

C'est la rentrée





Les chiffres de la rentrée 2015/2016

Les écoles primaires

Le mardi 1^{er} septembre, 1 884 enfants ont fait leur rentrée scolaire au sein des 5 groupes scolaires de la commune.

- 655 enfants en maternelle
- 1 229 élèves dans les cours élémentaires
- 686 inscrits à la garderie du matin.
- 1 634 enfants mangent à la cantine au moins une fois par semaine, soit 86,5 % des effectifs.
- 995 élèves fréquentent l'accueil surveillé.
- 512 élèves vont à la garderie du soir.
- 379 enfants restent à la garderie du mercredi jusqu'à 12h30.

Ouverture d'une cinquième classe à Pié d'Autry

Les effectifs scolaires étant en hausse à l'école maternelle de Pié d'Autry, l'Inspection Académique a signifié son accord pour l'ouverture d'une 5^{ème} classe de maternelle. Cette décision permet un meilleur accompagnement des enfants tout au long de l'année scolaire.

Réorganisation des rythmes scolaires

Depuis la rentrée 2014, les élèves bénéficient d'une nouvelle organisation du temps scolaire. Celle-ci doit favoriser les apprentissages fondamentaux le matin. Les cinq matinées d'école, au lieu de 4, permettent un apprentissage plus régulier.

En tenant compte des nouveaux horaires scolaires (8h30/11h30 et 13h45/16h00) communs aux écoles maternelles et élémentaires (validés par le Directeur de l'Académie d'Aix Marseille), la Municipalité a aussi modifié la gestion des temps périscolaires :

- Garderie du matin de 7h30 à 8h30 ;



Les enfants et leur institutrice ont fait leur rentrée en présence des élues Mesdames Mauricette DROUOT, Adjointe à l'Education et Annie TUCCINARDI, Conseillère municipale déléguée aux écoles, ainsi que du Directeur de l'école élémentaire du Logis-Neuf M.GOUYACHE et de la maîtresse du CP Sylvie BATAILLE.

- Garderie du mercredi midi de 11h30 à 12h30 ;
- Restauration scolaire de 11h30 à 13h45 ;
- Activités périscolaires durant le « temps cantine » de 11h30 à 13h30 (2 sessions) et après la classe de 16h00 à 17h00. Les temps d'activités périscolaires (TAP) en maternelle sont organisés sous forme d'animation d'éveil et proposés uniquement aux grandes sections. Pour les élèves des classes élémentaires inscrits aux TAP, différentes activités leur ont été proposées : bibliothèque, informatique, taekwondo, escrime, biathlon, art plastique, grands jeux, chant, théâtre, percussions, court-métrage, bande dessinée, boxe,

danse contemporaine, expression corporelle, danse de rue. En plus de ces activités, la Municipalité a souhaité intégrer des ateliers citoyens, tels que la notion de bien être (alimentation, hygiène), du bien vivre ensemble (travail sur le respect de l'autre, sur la différence) et la sensibilisation aux gestes de premiers secours.

- Accueil surveillé de 16h à 17h intégré aux animations TAP. (aide aux devoirs ou surveillance dans la cour)
- Garderie du soir de 17h à 17h30 (réduite d'une demi-heure en raison d'une faible présence des enfants après 17h30)

Restauration scolaire : les nouvelles mesures de prévention des allergies et intolérances.

En application du décret du 17 avril 2015 relatif à l'information des consommateurs sur les allergènes et les denrées alimentaires non préemballées (entré en vigueur le 1er juillet), les consommateurs doivent être informés de la présence d'allergènes dans les produits alimentaires ou dans les plats préparés. A cet effet, la liste des «quatorze familles d'allergènes» ainsi qu'une attestation ont été communiquées aux parents par écrit.

Sont concernés par ces mesures :

Tous les élèves inscrits à la restauration collective en plus du Projet d'Accueil Individualisé (PAI) existant : Les consommateurs mineurs devront faire l'objet d'une déclaration de leurs représentants légaux attestant ou pas une allergie ou une intolérance alimentaire et, éventuellement, la mise en œuvre d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI).

Cette formalité a un caractère obligatoire.

Madame Christel BALIAN, Conseillère Municipale déléguée à la restauration scolaire, reste à votre disposition pour tout renseignement.

Une nouvelle inspectrice

Après presque 30 ans sur la commune, Monsieur Jean-Louis SOULIE a été muté sur une circonscription de Marseille. C'est Madame Sylvie BELLET qui assurera désormais les fonctions d'Inspectrice de l'Éducation Nationale sur Allauch/Plan-de-Cuques.



Coût annuel de fonctionnement des écoles et dépenses facultatives : 3 308 644 €

Cette année encore, plus de trois millions d'euros du budget communal seront consacrés à l'éducation afin que nos enfants s'épanouissent pleinement en leur offrant des services de qualité. Afin de préserver le pouvoir d'achats des familles allaudiennes, la Municipalité a décidée de prendre en charge financièrement le coût le plus important de ces prestations.

Garderie du matin : **43 200 €**

(familles : 1,50 € par jour de présence)

Garderie du soir : **17 280 €**

(familles : 1,50 € par jour de présence)

Garderie du mercredi midi : **8 400 €**

(familles : 1,50 €)

Temps d'Activités Périscolaires (TAP) : **200 000 €**

(familles : 35€ par an ou 1€ par semaine)

Cantines scolaires : **1 693 440 €**

(familles : repas régulier 2,90 €, repas occasionnel 4,50 €)

Transports scolaires : **105 000 €**

(familles : gratuit)

Education sportive : **110 000 €**

(familles : gratuit)

Fournitures scolaires : **65 000 €**

(familles : gratuit)

Ramassage scolaire : **4 200 €**

(familles : gratuit)

Mobilier : **10 000 €**

Classes transplantées : **21 950 €**

soit 45,73 € offert aux familles par enfant

Entretien : **150 000 €**

Sécurité devant les écoles (ASVP) : **30 600 €**

Bibliothécaire : **132 000 €**

(familles : gratuit)

Animation informatique : **79 254 €**

(familles : gratuit)

Assistant de Vie Scolaire (AVS) : **4 320 €**

(familles : gratuit)

Les Tatas : **634 000 €**



LE SERVICE ÉDUCATION A CHANGÉ D'ADRESSE

Depuis le 1^{er} octobre 2015 le bureau du Service Education a déménagé au 14, Rue des Moulins à Allauch Village.

*Renseignements au 04 86 67 46 25
Horaires d'accueil :
Du lundi au vendredi de 8h30 à
12h et de 13h à 18h*

VACANCES SCOLAIRES 2015/2016

NOËL :

du samedi 19 décembre 2015 au lundi 4 janvier 2016

HIVER :

du samedi 6 février au lundi 22 février 2016

PRINTEMPS :

du samedi 2 avril au lundi 18 avril 2016

VACANCES D'ÉTÉ :

fin des cours mardi 5 juillet 2016

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués. Les élèves qui n'ont pas cours le samedi sont en congés le vendredi soir après les cours.

GROUPE SCOLAIRE

DES GONAGUES



Malgré les intempéries et autres aléas qui ont fortement perturbé les travaux sur le site des Gonagues, les entreprises redoublent d'effort pour rattraper une partie du retard.

Les équipements devraient être terminés au cours du 1^{er} trimestre 2016 et être disponibles pour la rentrée scolaire de septembre.

Pour rappel, le projet de construction du groupe scolaire et de l'équipement socioculturel et sportif est établi sur 6.100 m² (dont 1 880 m² environ de surfaces utiles) comprenant :

- un groupe scolaire de 8 classes (5 classes élémentaires et 3 classes maternelles) avec des espaces divers (accueil, salle de repos, réserves, pôle administratif et technique, cours, préaux, espaces sportifs, etc),
- des équipements mutualisés (espaces divers, salle polyvalente, bibliothèque, cuisine satellite, réfectoire),
- un équipement socioculturel et sportif, décomposé en un équipement sportif dédié aux arts martiaux et une salle polyvalente,
- des équipements extérieurs mutualisés (stationnement, espaces verts).

L'accès des écoles se fera par un vaste parvis. Les deux écoles sont de plain-pied, les cours de récréation

sont protégées du mistral et les halls d'entrée de chacune des écoles sont mis en relation entre eux via le bloc administratif. Le restaurant scolaire est accessible directement depuis les cours ou depuis les salles polyvalentes des élémentaires et maternelles qui sont mitoyennes. L'organisation spatiale est claire, permettant aux enfants de se repérer facilement dans les différents espaces. De larges circulations desservent les différents locaux scolaires et une attention toute particulière a été apportée à la clarté des salles de classe.

L'équipement socioculturel et sportif est installé sur deux niveaux, avec une entrée sur le parvis. L'écriture architecturale du bâtiment est respectueuse du site et moderne dans l'expression de ses façades.

Coût de l'opération : **4 785 600 € HT**

Plan de financement de l'opération globale

Participations du promoteur, au titre du Plan d'Aménagement d'Ensemble (PAE) **3 855 900 € HT**.

Subvention du Conseil Départemental **766 473 € HT**.

Part Communale **163 227 € HT**.

LE COLLÈGE YVES MONTAND

Pour cette nouvelle année scolaire, 842 élèves ont fait leur rentrée scolaire au collège « Yves Montand ».

- 187 élèves en classe de 6^{ème}
- 215 en classe de 5^{ème}
- 202 en classe de 4^{ème}
- 238 en classe de 3^{ème}

Résultats du Diplôme National du Brevet (DNB) session 2015.

Près de 82% des élèves de 3^{ème} ont réussi le brevet. Un taux de réussite en progression depuis deux ans.

Projet d'établissement

Trois principaux objectifs sont visés par M. CARENCO, Principal du Collège, et par l'ensemble de la communauté éducative :

- Conduire tous les élèves vers la réussite (aide aux élèves à besoins particuliers, suivi individualisé des élèves en difficulté, personnalisation des parcours...);

- Assurer la sérénité de la vie scolaire en développant la responsabilité et l'autonomie, la prise d'initiatives (lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaire, faire respecter l'école, ses obligations, son règlement intérieur, prévention des actes de violences...);

- Ouverture de l'établissement sur l'environnement et la culture (sorties pédagogiques, ouverture à l'international avec des voyages scolaires, valorisation des actions culturelles, éducatives, scientifiques et techniques...)

Le collège d'Allauch a ouvert ses portes aux jeunes Allaudiens le 8 septembre 1994. Aujourd'hui, il est toujours aussi beau et grandiose.



LE LYCÉE

Le Conseil Régional a désigné le cabinet d'architecte en charge de la réalisation du lycée. Le projet a ainsi été confié au Bureau Architecture Urbanisme Associés (BAUA).



Tous droits réservés BAUA | © 2003

Projet lauréat des futurs locaux du lycée d'Allauch.



La fête des écoles qui vient clôturer l'année scolaire est un moment très attendu par tous les enfants. C'est pour eux une fierté de présenter aux parents un spectacle préparé en toute discrétion avec leurs professeurs. Un grand merci aux enseignants qui se sont investis pour le plaisir des enfants et des parents.

INFOS

INFOS PRATIQUES

LE SERVICE JEUNESSE A CHANGÉ D'ADRESSE

Depuis le lundi 2 novembre 2015 le Service Jeunesse a changé d'adresse. Pour toute information concernant les activités et les services dédiés aux 11/25 ans, rendez-vous à l'adresse suivante :

Place Haute de la Pounche

Bd Ange Martin - La Pounche.

Tél. : 04 86 67 46 20

Horaires d'accueil : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 18h

NOUVEAU NUMÉRO D'APPEL DE LA SOCIÉTÉ DES EAUX DE MARSEILLE

Le numéro d'appel de La Passerelle/Société des Eaux de Marseille, anciennement le 0 810 400 500, est remplacé par un nouveau numéro d'appel non surtaxé, le 09 69 39 40 50.

TRAVAUX AU BUREAU DE POSTE DU LOGIS-NEUF

Le bureau de Poste du Logis-Neuf ferme ses portes un mois, du 5 novembre au 4 décembre 2015.

Des travaux de sécurisation du local caisse y seront effectués ainsi que la création d'un nouveau bureau pour un conseiller financier et la remise en état du bureau du conseiller en immobilier. La salle accueillant le public sera également repeinte, pour partie. Ces travaux vont permettre de réduire considérablement le temps d'attente des clients grâce à l'installation d'un automate sur lequel ils pourront y effectuer leur envoi de courrier (affranchissement simple, lettre recommandée avec accusé de réception, lettre suivie...) ainsi que certaines opérations bancaires (RIB, commande de chéquier...). Pendant la durée des travaux, les usagers pourront se rendre au bureau de poste d'Allauch-Village qui sera ouvert tous les jours de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 y compris le mercredi après-midi (fermé habituellement). Les opérations bancaires ainsi que les instances courrier/colis seront donc transférées à celui-ci.

ENTREPRENDRE

Les nouveaux commerces et entreprises

«LES PETITS PLATS DE MARIE»

Traiteur arménien : épicerie fine, cave à vins, possibilité de passer commande pour tous événements et réceptions.

37, Bd Ange Martin - La Pounche

Tél. : 09 81 91 58 23 / 06 19 30 00 16

«BIO C'BON»

Supermarché bio

670, Av du Canton Vert - Tél. : 04 96 21 81 01

TABAC PRESSE DE LA POUNCHE

Changement de propriétaires

Rés. Les Platanes I - Bd Barthelemy.

Tél. : 04 91 68 07 03

RÔTISSERIE DE LA TIRANNE

Changement de propriétaires

1032, avenue du 7^{ème} Tirailleur

Tél. : 04 91 62 60 04

LA BELLE GRAPPE

Cave à Vin et Champagne -

Changement de propriétaires

1032, avenue du 7^{ème} Tirailleur

Tél. : 04 91 07 16 92

LOU MAZET

Restaurant - Réouverture par Mme SPEZIA

Les Côtes Rôties - 92, Rue des Perdreaux

Tél. : 04 91 68 90 00

www.lou-mazet-restaurant-allauch.com/

MARIUS, L'ARTISAN DES GOURMANDS

Boulangerie - viennoiserie - pâtisserie - café et snacking

Zone Commerciale de Fontvieille

971 Route des 4 Saisons

Tél. : 04 91 50 41 18

LE FOURNIL DE LA POUNCHE

Changement de propriétaires

Boulangerie - pâtisserie

Rés le Platanes I - Bd Barthélémy

La Pounche

HOT'FORM

Salle de sport

Ch des Gargonis - La Pounche

Tél. : 04 96 21 85 50

IOD'IN

Restaurant coquillages & sushis

602, Av du 7^{ème} RTA

Rond-point du jet d'eau

Tél. : 04 91 07 67 80

JEUNESSE

Les petits Allaudiens ont profité pleinement du centre aéré pour aller se baigner à la plage.



ETÉ 2015

**DES RIRES, DES JEUX,
DES ENFANTS
& DES ADOLESCENTS
HEUREUX**

Pour les 3 à 17 ans, les structures d'accueil estivales à Allauch sont connues pour leur qualité. Du centre aéré à Sport Été, le sérieux des équipes et leur créativité ont permis aux enfants, aux adolescents et aux parents de passer un été en toute sérénité.



Les enfants du centre aéré à la découverte de l'accrobranche.

ACCUEILS DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT (Centres aérés) POUR LES 3-11 ANS

Avec une hausse de la fréquentation par rapport à l'année dernière, les Accueils de Loisirs ont affiché complet une nouvelle fois.

Pas moins de 274 familles ont confié leurs enfants aux centres aérés pendant les mois de juillet et août. Ludiques et éducatifs ils sont en totale cohérence avec les projets pédagogiques menés par la municipalité en direction de la petite enfance.

Les objectifs sont établis sur le respect du rythme de l'enfant, sur l'autonomie et la socialisation, tout en favorisant la créativité et l'épanouissement de chacun. Jeux, animations, ateliers et sorties sont déclinés selon

la thématique de la semaine. Le cirque, le monde marin, la forêt... furent quelques moments forts de l'été 2015.

- **346 enfants ont fréquenté les Centres Aérés durant l'été 2015**
- **44 animateurs en juillet**
- **19 animateurs en août**

LES ACTIVITÉS NAUTIQUES

25 jeunes de 11 à 16 ans ont participé à ces activités basées sur la plage du Prophète à Marseille.

Ces journées ont été l'occasion de faire découvrir le milieu marin méditerranéen aux ados en réunissant à la fois sport, activités physiques et sensibilisation à l'environnement.



A l'occasion d'« été culture et loisirs» les adolescents découvrent de nouveaux sports.

ÉTÉ CULTURE ET LOISIRS (sport été) DE 11 À 17 ANS.

Été Culture et Loisirs Allauch a de nouveau ouvert ses portes aux jeunes de 11 à 17 ans du 6 juillet au 21 août. S'appuyant sur le thème «Retour vers le Futur», nos 158 jeunes participants ont fait un voyage dans le temps afin de découvrir ou redécouvrir les grandes périodes de l'Histoire. De la Préhistoire à l'Antiquité en passant par le Moyen âge, cette nouvelle saison a permis chaque semaine de proposer des activités sportives, culturelles et traditionnelles relatives à chaque époque.

Encadrés par des animateurs diplômés d'Etat, nos jeunes allaudiens ont pu découvrir de nouvelles disciplines : kinball, tchoukball, boxe éducative, accro-sport et parkour. L'objectif était de promouvoir et faire découvrir de nouvelles activités innovantes, peu communes et difficiles à pratiquer en dehors de cet encadrement.

Une journée à l'extérieur, tous les vendredis, venait clôturer chaque semaine. Indépendamment de son aspect ludique, Été Culture et Loisirs véhicule

également les valeurs du sport collectif comme la solidarité, l'entraide, l'esprit d'équipe ainsi que le respect des règles. Parmi les 158 participants, 48.7% étaient des jeunes inscrits pour la première année. Des chiffres qui permettent de mettre en évidence qu'«Été Culture et Loisirs» attire toujours autant. La recette? Un renouvellement permanent ! Un résultat ? Un nouveau public et des jeunes qui retiennent l'aventure chaque année.

6979

c'est le nombre de repas préparés cet été par la cuisine centrale, dont 5050 confectionnés en juillet 2015 pour les centres aérés et les participants à «Sport été» et 1929 au mois d'août.



Avant les vacances d'été, la Crèche Municipale du Logis-Neuf a offert un beau spectacle de fin d'année dédié aux enfants et a fêté son 20ème anniversaire en toute convivialité



Les adolescents de la commune ont profité pleinement de la piscine.



C'était «Tiligolo» à la Halte Garderie ! Juste avant de partir en vacances avec papa et maman la ferme est venue à la rencontre de tous les «Petits Princes», en présence de Brigitte ROCHETTE, Conseillère Municipale déléguée aux crèches et halte-garderie.



Félicitations aux gagnants des olympiades 2015 :

- Ecole du Logis-Neuf - élèves de CP - classe de Mme MOTTET
- Ecole de Pié d'Autry - élèves de CE1 - classe de Mme PESCHEL
- Ecole de La Pounche - élèves de CE2 - classe de Mme TAMISIER
- Ecole de Pié d'Autry - élèves de CM1 - classe de M. LETTIERI
- Ecole de Pié d'Autry - élèves de CM2 - classe de M. BOI

En photo les gagnants de l'école de La Pounche

PROTECTION DES COLLINES

SAISON ESTIVALE

UNE SURVEILLANCE RENFORCÉE DES MASSIFS FORESTIERS



AGENTS DU SERVICE PROTECTION DES COLLINES

Lors des jours à risques de niveau noir (défini par la Préfecture), de 13h00 à 19h00, une patrouille de surveillance composée de deux agents du Service Protection des Collines a renforcé le Comité Communal Feux de Forêts. Cette année, 14 patrouilles ont été réalisées.

Astreintes téléphoniques en alternance (24h/24 et 7j/7) du 15 juin au 13 septembre.

Vacataires :

La commune a recruté 17 vacataires du 1er juillet au 31 août, subventionnés à hauteur de 15 000 euros par le Conseil Régional dans le cadre du dispositif

des Assistants de Prévention et de Surveillance des Incendies de Forêt (APSIF). Deux vigies ont été armées en binôme :

- Vigie Notre Dame des Anges de 16h30 à 22h30
- Vigie Tête Rouge de 7h à 19h

Les vacataires ont assuré :

- 372 h à la vigie Notre Dame
- 744 h à la vigie Petite Tête Rouge
- 78 h en patrouille avec le CCFP

PATROUILLES DE SAPEURS- POMPIERS

Du 1^{er} juillet au 13 septembre, un véhicule 4x4 porteur d'eau composé de 2 sapeurs-pompiers a patrouillé



Une patrouille équestre des bénévoles du CCFF

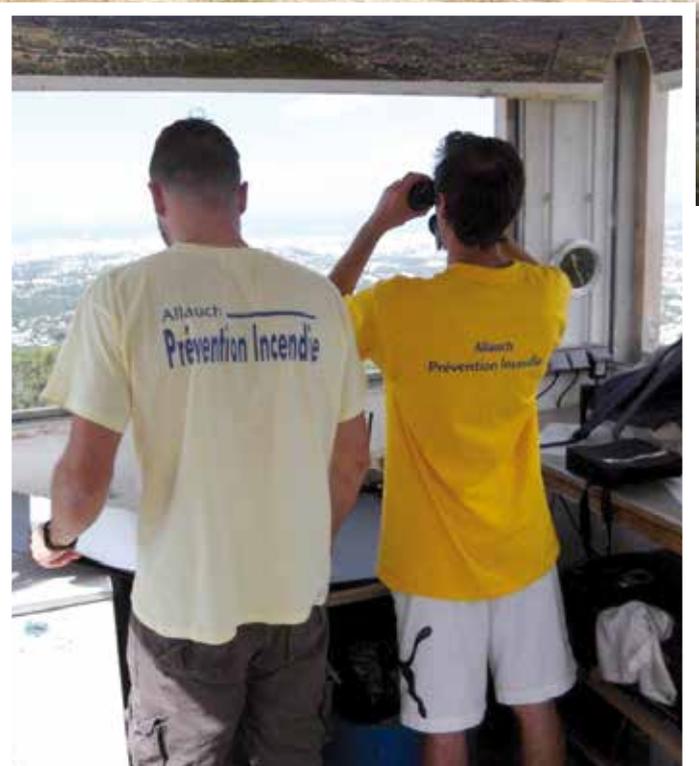
dans le secteur périurbain de 11 h à 19 h. Le coût de cette patrouille d'intervention est de 14 344 €.

COMITÉ COMMUNAL FEUX FORÊTS

Les bénévoles du CCFF ont assuré 17 jours de patrouilles VTT, 24 jours de patrouilles équestres, et 7 jours de patrouilles pédestres. Ils ont également pris part à des patrouilles en véhicule 4x4 et à des vigies (principalement à la vigie du Taoumé et Petite Tête Rouge).

Enfin, ils ont activement participé au remplissage des abreuvoirs, à l'arrosage et l'entretien des plantations.

Un grand merci à tous les bénévoles du Comité Communal Feux de Forêts pour leur engagement dans la protection de nos collines.



Par binôme, les vacataires ont assurés des vigies pour surveiller nos massifs forestiers

ALLAUCH, LA VILLE QUI AIME LES ANIMAUX



Le Service Protection des Animaux procède à la capture et à la stérilisation des chats puis les confie à des familles d'adoption. Il procède à l'identification par une encoche à l'oreille et un tatouage « S ».

Un suivi sanitaire de ces populations est sous la responsabilité du Maire. En éliminant les comportements liés à la reproduction (miaulements, bagarres...) et en stoppant les naissances, la stérilisation procure aux chats une vie plus facile et favorise une cohabitation plus harmonieuse avec les humains.

Même stérilisés, les chats restent des animaux qui protègent leur lieu de vie et empêchent l'arrivée de nouvelles colonies.

Des points-nourriture localisés permettent de garder les animaux sous contrôle sanitaire et de limiter leurs déplacements, réduisant ainsi les nuisances. Dans la mesure du possible les points sont situés loin des habitations.

Les captures pour stérilisation se déroulent toute l'année sur l'ensemble du territoire communal les lundis, mardis et mercredis.

Il est très important d'identifier (tatouage ou puce électronique) votre chat ou votre chien, même si celui-ci ne sort pas habituellement, il peut s'échapper (conformément à l'Article L 212-10 du Code Rural). Les animaux errants saisis sur la voie publique seront conduits à la fourrière où ils seront gardés pendant un délai de quatre jours ouvrés et francs, huit jours pour les animaux identifiés. Les identifications par tatouage ou puce électronique facilitent les recherches. En dehors des périodes ouvrables de la fourrière, ils sont pris en charge par la Police Municipale ou le Service Protection des Animaux. Allauch est en effet l'une des rares villes à compter un tel service ainsi que d'une élue dédiée à cette cause, en la personne d'Isabelle LEVY, a qui nous rendons hommage, ainsi qu'au personnel municipal pour leur dévouement envers nos amies les bêtes.

Service Protection des Animaux

Chemin de Mimet 13190 ALLAUCH

Ouvert du lundi au vendredi

De 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h au 04 86 67 46 70

Fourrière et refuge

Refuge de Cabriès

3170 Route de Violési 13470 CABRIES

Ouvert au public tous les jours sauf le dimanche

De 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h

Permanence téléphonique 24 h/24 au 04 42 22 14 02

PENDANT LA PÉRIODE DES NAISSANCES

Nous sommes sollicités pour des chatons abandonnés (moins d'un mois à un mois et demi). Nous recherchons des familles d'accueil pour les héberger, les nourrir et les sociabiliser afin de les proposer à l'adoption. Contactez le Service Protection des Animaux !



RAPPELONS LA LÉGISLATION EN VIGUEUR, CONCERNANT LES MALTRAITANCES ET LES ABANDONS :

• Article R 655-1 du Code Pénal « le fait, sans nécessité, publiquement ou non, de donner volontairement la mort à un animal est puni de l'amende prévue pour les contraventions de 5ème classe, soit une amende de 762.25 € à 1 524.5 €. En cas de récidive le montant peut être porté à 3 049 € et/ou un emprisonnement jusqu'à deux ans. »

• L'abandon d'un animal domestique est également passible des peines prévues à l'Article 453 du Code Pénal (amende et/ou emprisonnement). Tout animal abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation. Voici la définition législative de l'animal en divagation (article 2 de la loi du 22 juin 1989 codifié à l'Article 213-1 du Code Rural) :

« Est considéré comme en état de divagation tout chat non identifié trouvé à plus de deux cents mètres des habitations ou tout chat trouvé à plus de 1000 mètres du domicile de son maître et n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci, ainsi que tout chat dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui.

Les propriétaires laissant divaguer leur chat encourent des amendes forfaitaires. Les chats errants et tous ceux qui seraient saisis sur la voie publique, dans les champs ou dans les bois, seront conduits à la fourrière où ils seront gardés pendant un délai de quatre jours ouvrés et francs (huit jours pour les animaux identifiés). »

FINANCES

CONSEIL MUNICIPAL

LE VOTE DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE CONFIRME LA BONNE GESTION DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE

Le budget supplémentaire a été voté par le Conseil Municipal du 29 septembre 2015, présenté par Jean TOMASINI, l'Adjoint délégué aux finances. Il est un acte d'ajustement et de report. En effet, tout comme les lois de finances rectificatives pour le budget de l'État, le budget supplémentaire (BS) offre la possibilité de corriger en cours d'année les prévisions du budget primitif à la réalité des dépenses et des recettes effectuées par la commune aussi bien en investissement qu'en fonctionnement. Avec un emprunt moins important que prévu, des frais de personnel contenus et une réduction de l'encours de la dette, les finances municipales se portent bien.

Deux remarques importantes qui prouvent la bonne gestion :

Pour la première fois depuis de nombreuses années, le chapitre des frais de personnel n'a pas besoin de rallonge budgétaire.

En effet, les 14.6 millions d'euros inscrits au budget primitif seront suffisants et dégageront même un léger excédent en fin d'année.

Surtout, le besoin d'emprunt pour 2015 s'établira à 500 000 euros au lieu des 1 070 000 euros prévus au budget primitif.

Cela aura donc pour effet de réduire l'encours de la dette de la commune d'environ 300 000 euros et d'améliorer par conséquent le montant de la dette par habitant.

EMPRUNTS STRUCTURÉS : OÙ EN SOMMES-NOUS ?

Pour rappel, notre commune est en contentieux avec la SFIL (ex. DEXIA), banque publique de développement, à propos du prêt structuré EURO-FRANC SUISSE pour lequel le capital restant dû est d'environ 3,7 millions d'euros.

Devant l'envol exorbitant des taux d'intérêts (environ 25% !) et donc du montant des échéances, la commune a assigné la DEXIA/SFIL en confiant la défense de nos intérêts au Cabinet d'Avocats parisien SEBAN.

Entre temps, la Direction Nationale de la SFIL est venue à Allauch pour proposer de refinancer le capital restant dû et l'indemnité de sortie au taux fixe de 3,6 %.

Cette proposition aurait pour effet de doubler l'encours de la dette et paralyserait totalement les capacités d'investissement de la Commune pour les années à venir.

Si le fonds de soutien mis en place par le gouvernement aidera Allauch sur une période de 15 ans, nul ne peut garantir la pérennité de ce fonds sur une durée aussi longue.

C'est pourquoi, le 30 Juillet 2015, à l'issue d'une réunion Mairie D'Allauch / Cabinet SEBAN, il a été convenu, compte tenu de l'évolution récente de la jurisprudence, favorable aux Collectivités, qu'il valait mieux poursuivre le contentieux.

LA DIMINUTION DES DOTATIONS ET PLUS GÉNÉRALEMENT DES RESSOURCES DE NOTRE COMMUNE :

Ce sujet est plus que jamais d'actualité. Pour mémoire, notre commune est impactée à 4 niveaux différents :

- La baisse des dotations de l'Etat : elle a débuté en 2014 (moins 180 000 euros) et se poursuivra jusqu'en 2017 à raison de 450 000 euros par exercice.

Au total, sur 4 ans, le manque à gagner sera donc supérieur à 1.5 million d'euros.

- Par ailleurs, la raréfaction des subventions : dans la mesure où l'ensemble des collectivités, qu'elles soient régionales ou départementales, subiront des baisses de ressources, cela va inévitablement impacter à la baisse le niveau des subventions qu'elles accordaient aux communes.

- D'autre part, plusieurs modifications techniques induites par la mise en place de la Métropole auront très vraisemblablement un impact négatif sur les finances communales.

- Enfin, les effets de la pénalité imposée par l'Etat en raison du manque de logements sociaux représenteront pour 2016 environ 285 000 euros au lieu des 107 000 euros payés en 2015, déduction faite des subventions accordées aux bailleurs sociaux deux ans auparavant.

STABILITE DES TAUX D'IMPOSITION DANS UN CONTEXTE DIFFICILE

	Evolution des différents taux d'imposition à Allauch depuis 2009						
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Taxe d'habitation	20,70%	20,70%	20,70%	20,49%	20,29%	20,00%	20,00%
Foncier bâti	34,90%	34,90%	34,90%	34,55%	34,20%	33,72%	33,72%

Malgré un contexte général difficile, Allauch a maintenu ses taux au même niveau que l'année précédente, après les avoir baissés en 2013. D'autres communes, les ont augmentés de manière conséquente.



MIEUX COMPRENDRE LES IMPÔTS LOCAUX

E ntre octobre et novembre vous avez reçu les avis d'imposition relatifs à votre taxe d'habitation et/ou votre taxe foncière. Si vous êtes propriétaire ou locataire de biens situés dans plusieurs communes, vous recevez des avis d'imposition différents pour chaque commune.

Sur ces avis figurent :

- les éléments servant de base au calcul de l'impôt,
- le montant à payer,
- la date limite de paiement.
- les moyens de paiement que vous pouvez utiliser.

Le décryptage de ces avis n'est pas toujours simple et les éléments suivants ont pour objectif de vous en faciliter la compréhension.

QUI PAYE LA TAXE D'HABITATION ?

Que vous soyez propriétaire, locataire ou occupant à titre gratuit, la taxe d'habitation est calculée sur votre habitation principale mais aussi sur votre éventuelle résidence secondaire.

Elle est calculée pour l'année entière d'après votre situation au 1^{er} janvier (même si vous déménagez en cours d'année, vous restez imposable à l'adresse où vous habitiez au 1er janvier).

À noter : vous payez votre taxe d'habitation et votre contribution à l'audiovisuel public en même temps et par le même mode de paiement. La contribution à l'audiovisuel public est la nouvelle appellation de la redevance audiovisuelle. Vous devez la payer si vous êtes imposable à la taxe d'habitation et si vous détenez un téléviseur ou un dispositif de réception assimilé permettant la réception de la télévision.

QUI PAYE LA TAXE FONCIÈRE ?

La taxe foncière sur les propriétés bâties est établie une fois par an, au nom du propriétaire, et pour l'année entière, d'après les faits existant au 1er janvier de l'année de l'imposition, dans la commune où la propriété est située.

Même si le bien est donné en location, c'est le propriétaire qui doit payer la taxe foncière.

À noter : Vous n'avez pas de déclaration à faire sauf en cas de construction nouvelle ou de changement dans la consistance ou l'affectation de vos propriétés.

En cas de modification de votre propriété ou de nouvelle construction, vous devez adresser une déclaration de situation des biens au centre des finances publiques.

COMMENT SONT CALCULÉS CES IMPÔTS ?

Qu'il s'agisse de la taxe foncière ou de la taxe d'habitation, le montant de votre impôt résulte des taux d'impositions votés par les différentes collectivités territoriales concernées (commune, communauté urbaine, département, Etat) multipliés par une valeur locative déterminée par les services fiscaux de l'Etat (seule la moitié de la valeur locative est prise en compte pour la taxe foncière).

QU'EST-CE QUE LA VALEUR LOCATIVE ?

C'est le centre des finances publiques de l'Etat qui détermine la valeur d'une propriété. Elle correspond aux loyers que percevraient le propriétaire sur un an s'il mettait en location ce bien dans des conditions normales du marché. Pour déterminer cette valeur, les services fiscaux s'appuient sur la surface de l'habitation et sur plusieurs critères comme, l'état général, les éléments de confort ou l'environnement qui viennent majorer ou diminuer cette surface.

Les valeurs utilisées aujourd'hui sont basées sur la dernière mise à jour qui date de 1970 et des différents changements qui ont été signalés à l'administration fiscale depuis.

De plus, chaque année, le gouvernement décide d'un taux d'augmentation annuelle de ces valeurs locatives. Ce taux est très proche de celui de l'inflation globale (+0.9% en 2015).

TAXE D'HABITATION

	COMMUNE	COMMUNAUTE URBAINE	TAXE SPECIALE D'EQUIPEMENT <small>Perçue par l'Etat pour les logements sociaux</small>	ETAT <small>Pour le calcul et les frais de recouvrement de votre impôt</small>	
Taux voté en 2014	20,00%	13,34%	0,18%	1,00%	
Taux voté en 2015	20,00%	13,34%	0,18%	1,00%	
Soit pour une famille allaudienne moyenne avec 2 enfants et si l'on tient compte de l'augmentation de la valeur locative des biens					TOTAL
En 2014	623,6 €	415,9 €	5,6 €	31,2 €	1 076,3 €
En 2015	626,9 €	418,1 €	5,6 €	31,3 €	1 081,9 €
Différence	3,3 €	2,2 €	-	0,1 €	5,6 €

TAXE FONCIERE PROPRIETE BÂTIE

	COMMUNE	DEPARTEMENT	COMMUNAUTE URBAINE	TAXE SUR LES ORDURES MENAGERES <small>Egalement perçue par la Communauté Urbaine</small>	TAXE SPECIALE D'EQUIPEMENT <small>Perçue par l'Etat pour les logements sociaux</small>	ETAT <small>Pour le calcul et les frais de recouvrement de votre impôt</small>	
Taux voté en 2014	33,72%	15,05%	3,88%	8,00%	0,21%	0,53%	
Taux voté en 2015	33,72%	15,05%	3,88%	9,50%	0,21%	0,53%	
Soit pour une famille allaudienne moyenne avec 2 enfants et si l'on tient compte de l'augmentation de la valeur locative des biens							TOTAL
En 2014	808,7 €	361,0 €	93,1 €	191,9 €	5,0 €	12,7 €	1 472,4 €
En 2015	813,0 €	362,9 €	93,5 €	229,0 €	4,9 €	12,8 €	1 516,1 €
Différence	4,3 €	1,9 €	0,4 €	37,1 €	-0,1 €	0,1 €	43,7 €

DES ABATTEMENTS SONT-ILS PRIS EN COMPTE DANS LE CALCUL DE MES IMPÔTS ?

Il existe 2 principaux abattements (pour la taxe d'habitation uniquement) :

- Un abattement pour charges de famille vous est appliqué d'office selon les taux suivants :
10 % de la valeur locative moyenne des habitations de la collectivité concernée pour chacune des 2 premières personnes à charge (soit environ 166 € de taxe d'habitation en moins par personne à charge), 15 % pour chacune des personnes à charge suivantes (environ 250 € de taxe d'habitation en moins à partir de la troisième personne à charge).

À noter : Ces taux et majorations sont divisés par deux pour les enfants en garde alternée.

- Abattement facultatif général de base :
Les collectivités peuvent, de manière facultative, mettre en place un abattement en faveur de leurs contribuables (taux fixé entre 1 % à 15 % de la valeur locative moyenne des habitations).

A Allauch, le Conseil Municipal a voté l'abattement maximal de 15%. Cet abattement représente 250 € en moins à payer par taxe d'habitation.

A QUI SERVENT MES IMPÔTS ET COMMENT ONT-ILS ÉVOLUÉS CETTE ANNÉE?

Le produit de vos impôts est reversé proportionnellement aux taux votés par chacune des collectivités concernées.

En ce qui concerne la commune d'Allauch, les taux d'imposition n'ont pas changé en 2015. D'ailleurs, depuis 2009 les taux ont soit été maintenus soit été votés à la baisse comme en 2012, 2013 et 2014.

A titre de comparaison, plus d'un tiers des municipalités -et de leurs groupements- ont voté cette année des hausses d'impôts locaux.

Les légères augmentations entre 2014 et 2015, qui apparaissent dans le tableau ci-dessous, alors même que les taux n'ont pas changés, s'expliquent par les revalorisations des valeurs locatives décidées par l'Etat pour tenir compte de l'inflation et du marché immobilier.

TAXE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Depuis 2001, la Communauté Urbaine de Marseille perçoit la taxe des ordures ménagères.

Cette dernière, à qui revient depuis lors l'exercice de la compétence, fixe le taux de cette taxe de manière totalement indépendante et sans consultation préalable des communes.

La perte de contrôle sur cette charge fiscale était d'ailleurs une des raisons pour lesquelles notre Maire s'était battu à l'époque contre l'intégration de notre ville dans la CUM.

De plus, conscient des imperfections qui subsistent dans la qualité du travail fourni, un service proximité, spécialement créé par la Mairie, veille tous les jours à la propreté de la commune et n'hésite pas à suppléer la Communauté Urbaine dans son rôle quand cela s'avère nécessaire.

MES IMPÔTS ONT AUGMENTÉ DE FAÇON ANORMALE ?

Plusieurs facteurs peuvent conduire à une augmentation substantielle de vos impôts :

- Lorsque vous aménagez votre bien (pièces supplémentaires par un agrandissement, aménagement des combles, construction d'une piscine, etc.) les services fiscaux de l'Etat en requalifient la catégorie et sa surface.
- Lorsque vous décidez de louer une partie de votre habitation à un tiers, de même qu'il est plus cher

Notre qualité de vie a un prix, nos impôts locaux servent à la conserver.

de louer 2 appartements de 30m² plutôt qu'un seul de 60m², la valeur locative à partir de laquelle vous êtes imposée est augmentée par les services fiscaux de l'Etat.

- Lorsqu'une personne que vous aviez à charge quitte votre foyer, vous ne pouvez plus bénéficier de l'abattement sur la taxe d'habitation auquel elle vous donnait droit.

JE NE SUIS PAS D'ACCORD AVEC LE MONTANT DE MES IMPÔTS

La commune n'étant pas responsable du calcul et de la collecte des impôts, ni de la détermination des valeurs locatives, si vous estimez être imposé à tort, vous pouvez présenter une réclamation à votre centre des finances publiques à l'adresse suivante :

CDIF Marseille Nord Sect 3ème SECTEUR, BAT C,
38 Bd Baptiste Bonnet
13147 MARSEILLE CEDEX 8

J'AI BESOIN DE DÉLAIS OU D'AMÉNAGEMENT POUR LE PAIEMENT

En cas de difficultés liées au paiement de ces taxes, il est possible de prendre contact avec le Trésor Public d'Allauch :

Impasse Chapelle des Filles
13 190 ALLAUCH



UN ÉTÉ RÉUSSI POUR NOS SENIORS

Comme toutes les années, la Maison Municipale des Seniors a proposé des activités à ses adhérents durant la période estivale.



Gymnastique, randonnée, marche, pétanque, contrée... ces animations diverses et variées ont ravi nos aînés. Pour la première fois, une sortie en covoiturage dans le Luberon a été proposée aux adhérents en juillet. Une journée à la découverte de villages perchés et des mines d'ocre qui a réuni une vingtaine de participants. La Maison Municipale des Seniors, qui a vu le jour en 2010, et qui aujourd'hui poursuit ses actions sous l'impulsion de Victoria MONS, l'Adjointe à l'Entraide et aux Seniors, est dédiée aux personnes de plus de 50 ans sans activité professionnelle et qui ont envie de convivialité, de loisirs, de bouger, de se cultiver...

Pour pouvoir bénéficier des activités proposées par la «Maison Municipale des Seniors» et des avantages consentis par ses partenaires, l'adhésion à la carte seniors est requise.

Son tarif annuel est de 15 euros pour les résidents et de 20 euros pour les personnes n'habitant pas Allauch. Il faut également être licencié de la Fédération Française de Retraite Sportive (cotisation : 23 euros avec assurance).

*Maison Municipale des Seniors
Bastide de Fontvieille
780 route des 4 saisons
Tél : 04 91 07 74 12 / 04 91 07 74 14*

26 activités
proposées

500 adhérents
à la Maison
Municipale
des Seniors

45 adhérents
encadrent
les activités

LA MAINTENANCE

LA MAINTENANCE PROVENÇALE DES FEUX DE LA SAINT-JEAN

La Maintenance a été créée en 1984 par Monsieur Jean MAILLACH et a fêté son 31ème anniversaire cette année. Son but est de promouvoir et de maintenir la tradition du Feu de la Saint-Jean.

Au sein de l'organisation existe le conseil de l'ordre, ce dernier a pour objet d'attribuer les distinctions de mainteneur symbolisés par une médaille. Cette médaille se remet par tradition lors de la soirée de Gala du Congrès. Le médaillé est en règle générale une personne investie dans sa ville ou son village concernant la tradition du Feu.

La maintenance Provençale fédère les villes et villages du sud de la France ainsi que des villes situées dans des pays européens qui accueillent la Flamme.

Chaque année un congrès Européen des Feux et Traditions de la Saint-Jean est organisé sous l'égide de la Maintenance et en partenariat avec une des villes adhérentes à notre association. Pour 2015 nous avons eu le plaisir de réaliser le 31ème Congrès à Mons en Belgique dans le cadre de Mons 2015 capitale européenne de la culture.

Un des grands moments de ces congrès fut en 2011, en Arles, la présence de SAS le Prince Albert II de Monaco.

Le Congrès est l'occasion pour de nombreuses délégations de se retrouver en un même lieu afin de partager des expériences concernant les us et coutumes de la Saint-Jean sous forme de débats et de séances académiques. Chaque année une délégation du Comité des Fêtes d'Allauch assiste à ce bel évènement.

Le Saint-Jean est une petite statuette représentant Saint-Jean Baptiste symbole des Fêtes et du Feu du même nom. La Coupe est le symbole de l'amitié entre la Provence et la Catalogne, ces deux objets vont ainsi de ville en ville telle la flamme olympique portant des valeurs de fraternité, d'amitié et de convivialité entre les peuples.

Le comité des fêtes de la ville d'Allauch a été inscrit en 2001 auprès des instances de la

Maintenance afin que notre commune soit reconnue comme ville organisant des fêtes traditionnelles comme celle de la Saint-Jean et plus particulièrement la manifestation du Feu de Saint-Jean. En 2002, Eric Napoléoni a été nommé mainteneur lors du congrès d'Aix en Provence, puis il fut nommé vice-président en charge de l'organisation des congrès, grande responsabilité et surtout un témoignage de confiance.

Monsieur Lucien BONNET nous a quittés il y a 3 ans, le bureau directeur ainsi que le conseil d'administration de la Maintenance a demandé à Eric NAPOLÉONI de bien vouloir prendre la suite de ce grand monsieur. Le voici donc en charge, avec une très belle équipe, du devenir de cette association qui promeut la tradition du Feu de la Saint-Jean dans le sud de la France ainsi que dans les pays limitrophes de l'hexagone.



Paule JOUVE, Conseillère Municipale, recevant la distinction de la maintenance remise par Jacky GÉRARD maire de Saint-Cannat et membre du conseil de l'ordre de la maintenance.

MANIFESTATIONS



Fêtes de l'Octave organisées par le Père Guillaume LEPOUTRE, Président de l'Association Pour Notre-Dame du Château, en présence d'Andrée NICOLAÛ, Conseillère Municipale en charge du Culte. Ci-dessus la descente en procession de la statue de la vierge.



Messe de l'Octave en l'église Saint-Sébastien.



Un grand succès pour les journées de la « Santé et du bien-être » organisées par l'Association de Coordination du Canton Vert et L'Hôpital d'Allauch, avec la participation de Chantal CARDI, Conseillère Municipale déléguée à la Santé.



Concours de pétanque par la « Boule de Craie » et son Président Serge LAHIANI

ASSOCIATIVES



Allauch, représentée par Christian JAILLE, Adjoint délégué aux Commémorations, a rendu hommage à tous les combattants qui se sont battus pour la défense des libertés en présence des associations d'anciens combattants de la commune : Le Souvenir Français et son Président M.BARTOLI MAUGIRON, la FNACA et son Président M. LAURENTI et l'UNC-AFN et son Président M.HUE.



EXTENSION INTÉRIEURE DE LA NÉCROPOLE

Cette extension réalisée dans l'emprise du site de la nécropole des Claous a consisté en la création d'un aménagement paysager. Ce dernier permettra d'accueillir, en fonction de la demande, entre 35 et 120 cases hors sol sur le périmètre situé autour du giratoire au centre duquel il a été créé deux murets courbes en pierres sèches. Vingt-huit columbariums ont été intégrés dans ces murets.

Ce projet a permis la mise en œuvre d'actions dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Réalisation des travaux préparatoires.
- Réalisation des terrassements.
- Réalisation des réseaux, plates-formes et ouvrages divers.
- Réalisation des mobiliers funéraires.
- Réalisation des travaux d'aménagements paysagers.

Les travaux débutés en juin dernier se sont achevés au cours de la première semaine d'octobre 2015.

Le coût de l'opération est de 250 000 € TTC.



Un aménagement paysager très réussi pour les Claous.

TRAVAUX DE DÉMOLITION DE LA STATION ESSENCE

La station essence située à l'entrée du village a été détruite.

Des travaux de démolition, de désamiantage, d'évacuation des gravats et de mise en place d'une palissade ont été effectués pour un montant de 31 000 euros TTC. L'objectif de ces travaux s'inscrit dans un projet plus global d'aménagement du Cours du 11 Novembre avec notamment la création de places de parking.



Avant démolition



Après démolition

QUE LA LUMIERE SOIT



Il y a des choses comme cela qui font partie de notre quotidien, dont nous profitons sans nous en rendre compte, mais dès que cela ne fonctionne plus, nous sommes ennuyés. L'éclairage public en est une parfaite illustration. Pour cette raison la Commune a confié à une société, l'exploitation, l'entretien et la modernisation de l'éclairage public d'Allauch. Chaque année, elle présente un rapport d'activités dont nous vous présentons l'essentiel dans cet article.

L'ÉCLAIRAGE DE LA VILLE D'ALLAUCH C'EST :

- 3 762 foyers lumineux.
- 148 postes de distribution électrique.
- Un réseau de distribution essentiellement aérien (pour deux tiers).
- 15 sites mis en valeur par des éclairages architecturaux.
- Une majorité de lampes sodium (de couleur jaune orangée) et 19% de lampes de type Ballon Fluorescent
- Près de 3% de luminaires LEDs.
- **287 000 € TTC de consommation d'électricité pour l'éclairage public (les routes départementales ou communautaires, la prise en charge de certains lotissements ...). Cette somme est assumée par la Commune donc par les contribuables allaudiens et non, comme certains pourraient le penser, à la charge d'Electricité Réseaux Distribution de France (E.R.D.F).**

Les différents luminaires éclairent :

- Des voies pour 86,9%
- Des infrastructures sportives pour 3,3%
- Des sites architecturaux pour 9,8%

ENTRETIEN

L'organisation mise en oeuvre par la Ville avec son prestataire permet de maintenir un faible taux de panne. Avec 1 012 interventions sur l'année 2014, des tournées de nuit permettant de détecter les anomalies, et des délais d'interventions très courts, la Ville bénéficie d'une continuité de service 24h/24, 7j/7. La majorité de ces interventions est réalisée avant que les pannes ne surviennent, en remplaçant systématiquement les lampes qui arrivent en fin de vie.

EVOLUTION PERMANENTE DES INSTALLATIONS POUR UN SERVICE DE L'ÉCLAIRAGE TOUJOURS MEILLEUR

Depuis de nombreuses années, la Ville investit pour améliorer et développer les installations d'éclairage et donner à Allauch une identité nocturne. Les principales opérations de 2014 sont les mises en valeur du moulin et de l'église Notre-Dame du Château.

TRANSPORTS



CREATION DU 144 JET UNE NOUVELLE LIGNE EXPRESS

Si la ligne 142 JET, dont le service est renforcé depuis le 1^{er} septembre 2015, existe depuis de nombreuses années et connaît un franc succès, la Commune réclamait depuis longtemps, auprès de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, la création d'une ligne 144 JET permettant de relier le Village au métro de la Rose plus rapidement.

C'est chose faite depuis le 1^{er} septembre 2015, grâce au travail déterminé de Monsieur Le Maire et de Paule JOUVE, Conseillère Communautaire et Conseillère Municipale déléguée aux Transports.

Cette nouvelle ligne express permet aux Allaudiens, aux heures de pointe, de rejoindre le métro, via Plan-de-Cuques et l'avenue Einstein et ainsi d'éviter les embouteillages de la Croix Rouge. Son itinéraire offre un gain de temps certain (20 à 25 minutes en heures de pointe contre près du double sur la ligne 144) notamment grâce aux voies en site propre créées sur l'avenue Einstein jusqu'au métro de La Rose. Cette ligne 144 JET assurera une bonne desserte et rendra utile le parking relais réalisé il y a environ un an sur l'avenue Einstein qui était, jusqu'à ce jour, malheureusement déserté.

ITINÉRAIRE :

Cours du 11 novembre – Rond-point des Jets d'Eau
– Direction Plan-de-Cuques – Pont de l'Annonciade
– Avenue Albert Einstein sur les voies en site propre jusqu'au métro La Rose.

Sur Allauch, le 144 JET desservira 4 arrêts :

- Cours du 11 novembre
- Pharmacie des Moulins
- Henri Tasso
- Avenue du Canton Vert / Commerces Carré d'Or

50 % DE BUS EN PLUS SUR LA LIGNE 142 JET

Suite aux demandes répétées de la municipalité auprès de la RTM afin d'améliorer la desserte de la commune en transport en commun, la ligne 142 JET est renforcée et offre désormais un départ toutes les 20 minutes en direction de La Rose le matin et en direction de La Fève le soir.

Cette ligne dessert également le Parking Relais Einstein.

Lettre adressée le
20 octobre 2014 par
Roland POVINELLI
à Guy TEISSIER,
Président de la
Communauté
Urbaine de Marseille,
concernant le parking
relais Einstein

LE PARKING RELAIS EINSTEIN : ENFIN ATTRACTIF

Ce parking de 270 places gratuites pour les abonnés RTM devait remplir le rôle de parking relais depuis sa création et offrir aux Allaudiens une solution de stationnement efficace afin de se rendre au métro La Rose. Il n'en était rien, seule une dizaine de véhicules y stationnait quotidiennement. En cause, le manque absolu de desserte en transport en commun que la Municipalité a dénoncé a de nombreuses reprises aux services de la Communauté Urbaine et de la RTM.

Avec la création de la ligne 144 JET et le renforcement de la ligne 142 JET, ce parking devient réellement attractif. En effet, aux heures de pointe il sera desservi à raison d'un bus toutes les 8 minutes et permettra un accès facile au métro.

Plus d'informations, sur le site www.rtm.fr



MAIRIE D'ALLAUCH

Réf : LM/LL N° 162.14/334461
Objet : Fonctionnement des Transports

Monsieur le Président,

La Communauté Urbaine a réalisé, ces derniers mois, des travaux d'aménagements considérables en matière de transport public et notamment, a procédé à la création d'une voie en site propre, le long de l'avenue Einstein jusqu'au rond-point de l'Annonciade, à la limite de la commune de Plan-de-Cuques. Ces travaux ont été agrémentés par la création d'un parking relais de 250 places en bout de ligne, sur l'avenue Einstein.

Malheureusement, ce parking est depuis sa création désespérément vide : en moyenne, une dizaine de véhicules y sont stationnés.

Soucieux à la fois d'une bonne utilisation des deniers publics et de l'efficacité des Transports, je souhaitais, par la présente, vous signaler le caractère inique de la situation actuelle.

En effet, la création de ce vaste parking relais n'a de sens que si elle est accompagnée d'une desserte adéquate. Or, les « Très Grands Bus » bifurquent deux kilomètres en amont de ce terminus et ne font que desservir le Technopôle. Ces deux kilomètres de voie en site propre ne sont donc empruntés que par quelques lignes traditionnelles (142 Jet, 5 T) dont les véhicules passent à une fréquence insuffisante et ne sont pas équipés du dispositif automatique leur donnant un caractère prioritaire aux feux tricolores.

Aussi, si cette portion de voie était desservie par le « Très Grand Bus », le parking relais pourrait constituer pour les habitants d'Allauch, Plan-de-Cuques et Château-Gombert, un lieu de stationnement pertinent et relié rapidement au métro de la Rose.

Eu égard au montant global des travaux réalisés, qui atteint plusieurs dizaines de millions d'euros, je pense que la mise en place d'une desserte efficace de ce parking représenterait un surcoût dérisoire mais permettrait, par contre, de justifier la dépense initiale et, surtout, de rendre nos Transports Publics encore plus attractifs pour nos Administrés.

Je tenais à vous préciser que j'ai évoqué ce point lors d'une réunion récente avec Monsieur REBOUD, Directeur Général de la R.T.M.

Si ma requête ne semble pas souffrir d'une quelconque critique sur un plan technique, les implications budgétaires qu'elle entraîne justifient pleinement la démarche que j'effectue par la présente auprès de l'Autorité décisionnaire que vous présidez.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous voudrez bien apporter à cette proposition,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes sincères salutations.



Le Maire,

Roland POVINELLI

Le parking fantôme intéresse enfin les automobilistes

On l'avait dénoncé dans ces colonnes l'hiver dernier comme un véritable ratage. Et pour cause, fort de ses 250 places, le parking RTM flambant neuf de la rue Albert-Einstein (13^e) n'était occupé depuis son inauguration que par une dizaine de véhicules, tandis qu'à deux kilomètres de là, les 425 places de stationnement de la station de métro la Rose sont saturées dès 7 h 30. Si le besoin était réel donc, la réponse de MPM avait l'effet d'un coup d'épée dans l'eau. Un gâchis dû au fait que le parking n'était desservi par deux lignes de bus que toutes les vingt minutes, en heure de pointe, et ce malgré l'aménagement entre Einstein et la station de la Rose d'une superbe voie en site propre.

"On peut faire des erreurs, notre rôle n'est pas de critiquer les actions prises lors de la précé-



Coût du redéploiement des lignes 1, 1S et 142J, et de la création de la 144Jet : 150 000 €.

Gombertois, Allaudiens et Plan-de-Cuquois sont de plus en plus nombreux à adopter le parking Einstein, désormais mieux desservi par les bus. / PHOTOS L.M.

dente mandature, mais de trouver une solution", souligne Robert Assante, vice-président de MPM chargé des transports publics. Sitôt réalisé le constat de l'inutilité du parking, les discussions ont été lancées avec la RTM, les maires de Plan-de-Cuques, d'Allauch et de secteur, ainsi qu'avec les CIQ concernés. *"Le rabattement de plusieurs lignes de bus est apparu comme une évidence,* poursuit l'élu. *Cette étude aurait dû être faite au préalable mais l'essentiel c'est qu'elle ait été faite, même après coup."* Restait à la RTM à entériner en conseil d'administration l'enveloppe budgétaire nécessaire à ce réajustement, de l'ordre de 150 000 €.

Depuis le 31 août, les faits sont là : le parking se remplit

chaque jour d'une cinquantaine de véhicules, grâce au passage d'un bus toutes les 7 à 8 minutes en heure de pointe, qui conduit directement les usagers au terminus de la Rose en moins de dix minutes.

"Des lignes ont été créées ou modifiées de façon à améliorer la desserte d'Allauch et de Plan-de-Cuques, explique le directeur général de la RTM Pierre Reboud. *Nous avons réalisé un gros travail d'information auprès des riverains, sur nos abonnés et dans les boîtes aux lettres. Mettre en place une navette n'avait pas de sens, en revanche, redéployer les lignes permet d'attirer de nouveaux usagers sur le réseau."*

Les lignes en question, ce sont la 1 et la 1S qui, de la Rose



à Château-Gombert ou la Parade, remplacent la ligne 5T. La 142Jet qui court jusqu'à la Fève via Plan-de-Cuques, voit sa fréquence s'accroître. *"Et la ligne 144Jet que nous avons créée permet de relier Allauch Village à la Rose en express",* ajoute le directeur général. En express, comprenez que six bus roulent du lundi au vendredi, avec trois départs le matin (7 h, 7 h 20 et

7 h 50) depuis Allauch. Le dimanche en revanche, aucune ligne ne s'arrête devant le parking relais Einstein. Ce qui fait les affaires des chineurs, qui y trouvent désormais leur bonheur : une brocante - sans vêtements, avec uniquement des objets - s'y déroule chaque dimanche depuis trois semaines.

Laurence MILDONIAN

lildonian@laprovence-presse.fr

ALLAUCH, UN EXEMPLE À SUIVRE

AFFICHAGE PUBLICITAIRE ALLAUCH, PRÉCURSEUR, A RETIRÉ SON DERNIER PANNÉAU 4X3 EN 2010



Panneau retiré avenue du Vallon Vert

En application de la loi Grenelle II, qui fixe entre autres, les règles en matière d'implantation des enseignes de publicité, un tribunal a condamné des entreprises pour implantation illégale de publicité.

La loi du 13 juillet 2015 interdit, en effet, les panneaux scellés au sol de 12m² dans les agglomérations de moins de 10 000 habitants.

La ville d'Allauch, qui compte plus de 20 000 habitants, n'a pas attendu la modification de la réglementation existante pour mettre fin à la pollution visuelle sur la commune.

Déjà, en 1998, un règlement local de publicité que Roland POVINELLI avait fait voter en Conseil Municipal avait permis d'en limiter considérablement le nombre.

De 42 panneaux implantés à cette époque, la commune n'en comptait sur son territoire plus que 6 en 2005 et 3 en 2008. Le dernier panneau 4X3 a été retiré en 2010, mettant fin à cette nuisance.

Aujourd'hui, Allauch est l'une des seules villes françaises de 20 000 habitants à ne compter aucun panneau publicitaire 4x3 sur son territoire.

ACTIVITÉS NOCTURNES POUR LES ADOLESCENTS



L'opération «Nocturnes 13/190», initiée dès 1999, par Roland POVINELLI a été récompensée du Prix Territoria, par le Sénat en 2004. Permettre aux jeunes Allaudiens de s'occuper durant les longues soirées d'été et d'éviter ainsi de déranger la tranquillité des habitants de leurs quartiers : une initiative locale innovante qui améliore la vie des administrés. Un dispositif mis en place, cette année encore, pour les 14-25 ans et qui a réuni les jeunes Allaudiens pour 12 soirées au Complexe Sportif Jacques Gaillard.

Un large éventail d'activités est proposé, encadré par du personnel qualifié. Le succès de cette opération réside dans des rencontres à la fois divertissantes mais aussi pédagogiques avec des soirées d'information et de sensibilisation (addictions, campagne de dépistage, prévention routière...) par divers organismes et associations.

A ALLAUCH, LE STATIONNEMENT EST GRATUIT

Au fil du temps, l'offre de stationnement gratuit à Allauch a progressé.

En 2015, le nombre de places de parking s'élève désormais à plus de 1 400.

Allauch fait partie des quelques communes de 20 000 habitants, en France, à disposer de parkings gratuits.

De plus, comme vous le savez, la Municipalité a mis en place, depuis 2010, une autre mesure de stationnement gratuit : la «zone bleue».

Cette dernière est réglementée par la durée (1h30 entre 8h et 18h).

Toutes ces mesures à destination des automobilistes permettent une meilleure utilisation de l'espace public, à proximité des commerces.



ALLAUCH S'ÉQUIPE DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES



Allauch s'engage, je suis 100% électrique : vous pourrez bientôt lire ce message sur des véhicules circulant sur la commune.

La Mairie d'Allauch a fait le choix de s'équiper de 4 véhicules Peugeot Ion électriques.

Les avantages de ces véhicules propres et respectueux de l'environnement sont nombreux.

Dotés d'un moteur électrique, ils ne font pratiquement aucun bruit, limitant ainsi la pollution atmosphérique et les nuisances sonores. Quant aux émissions de matières polluantes, elles sont quasi inexistantes.

Surtout, ces véhicules sont très économes, tant en utilisation d'énergie qu'en entretien.

Une démarche essentielle en faveur de la politique de développement durable initiée par la Commune.

LA VIDÉOPROTECTION S'INSTALLE AU COMPLEXE SPORTIF JACQUES GAILLARD

Le complexe sportif était régulièrement l'objet de dégradations et d'actes d'incivisme. Afin de lutter contre cette délinquance, la Commune a décidé d'installer plusieurs caméras de vidéoprotection, type dôme de dernière génération, sur l'ensemble de cette zone. Depuis la mise en fonction de ce dispositif, dont le caractère dissuasif est incontestable, il est à noter qu'aucun acte de vandalisme n'a été recensé, ce dont se réjouit Charles DALMASSO, l'Adjoint délégué à la Sécurité.

Le coût de cette installation est de 29 000 € TTC.



BILAN

L'ÉTÉ DE TOUTES LES CULTURES

Parce qu'elle a su maintenir ses traditions, son environnement, mais surtout son patrimoine, Allauch, est devenue un lieu incontournable pour les estivants. Janine MARY, Adjointe aux Fêtes et Traditions ; Daniel BOYER, Conseiller Municipal délégué à la Culture et Bernard BEGON, Conseiller Municipal délégué au Tourisme, veillent, sous l'autorité de Monsieur le Maire au maintien d'une politique qui préserve notre identité. Découverte, divertissement et évasion, la saison culturelle et touristique 2015 a été un «grand cru».

FÊTE DE LA MUSIQUE

Le 21 juin, Allauch a vibré au son du jazz, de la soul, du rock... Un moment d'exception avec des musiciens de tous genres venus de tous horizons et qui fédère chaque année plus de public. Rendez-vous en 2016.

ESTIVALES 2015 : UN ÉTÉ CULTUREL RICHE ET VARIÉ

Le public très nombreux n'a pas manqué le rendez-vous avec des soirées culturelles d'exception. Les cadres prestigieux du Théâtre de Nature et de la Bastide de Fontvieille ont accueilli une programmation très éclectique. On a pu écouter les plus beaux répertoires de musique comme le «Récital autour de CHOPIN » par Nathalie Lanoë et Philip Bride, se plonger dans les temps forts du théâtre avec « Angèle » par Atelier Théâtre Actuel, « Les Misérables » par le Théâtre du Kronope et bien d'autres spectacles tout aussi riches.

Encore une fois, la diversité de cette manifestation a contribué au succès de cette belle aventure estivale.

FÊTE NATIONALE DU 14 JUILLET

Le feu d'artifice d'Allauch a fasciné une fois de plus des centaines de personnes. Après l'embrasement du ciel allaudien la fête s'est poursuivie dans les

rues d'Allauch jusqu'à la place des Moulins pour le traditionnel bal populaire et familial. Une belle fréquentation aussi l'après-midi où des activités étaient proposées aux enfants.

QUAND ALLAUCH FRÉMIT SOUS LES ÉTOILES

Du 30 juillet au 3 août le public a frémi, l'espace d'une nuit d'été. Plus de 2 000 cinéphiles de tous âges sont venus voir ou revoir des chefs d'œuvre. A l'affiche sous les étoiles du Théâtre de Nature l'Hôtel Transylvanie de Genny Tartakovsky, Maléfique de Robert Stromberg, Noces Funèbres de Tim Burton, Les frères Grimm de Terry Gilliam et Lucy de Luc Besson ont clôturé l'édition 2015 des "Estivales".

« MARCEL PAGNOL, ENFANT DE NOS COLLINES »

Le Musée d'Allauch, situé au cœur du village doit son succès à la diversité culturelle de ses expositions. C'est le cas encore une fois avec celle consacrée à Marcel Pagnol, qui a attiré depuis son ouverture plus de 8 000 visiteurs.

« Marcel Pagnol, enfant de nos collines » une exposition toujours en cours au Musée d'Allauch



La Fête de la musique à Allauch, un moment d'exception qui réunit plusieurs milliers de personnes.



«Angèle» par Atelier théâtre Actuel, d'après le roman «Un de Baumugnes» de Jean Giono.

3 090 PERSONNES ACCUEILLIES À LA MAISON DU TOURISME "LOUIS ARDISSONE"

Malgré une légère baisse de la fréquentation touristique en juillet (la saison ne débutant pas avant le 14 juillet) le bilan reste plutôt positif. Cet été, les touristes des départements hors PACA ont été les plus nombreux. Viennent ensuite les Allaudiens et les Marseillais. Le nombre de visiteurs étrangers reste stable avec nos amis belges, toujours aussi nombreux, suivis par les Italiens et les Allemands.

Ces chiffres ne reflètent qu'une partie de la fréquentation touristique de la commune.

Toute l'année, et notamment en décembre, de nombreuses personnes sollicitent la Maison du Tourisme.

ALLAUCH DÉCROCHE UNE ÉTOILE AU GUIDE VERT MICHELIN 2015

A l'occasion de la sortie de sa nouvelle édition, le Guide Vert Michelin a attribué une étoile à notre commune, classant Allauch comme site «intéressant» de la région. Cette distinction est une réelle reconnaissance des efforts réalisés par la Municipalité pour maintenir la qualité de notre patrimoine naturel et architectural. Elle est surtout un atout pour le tourisme allaudien.



«Colomba» d'après une nouvelle de Prosper Mérimée et «Portrait d'une ville : Marseille danse» par le Ballet Méditerranéen.



«Sonates en duo» Beethoven, Schubert, Schumann, Kreisler, concert interprété par Nathalie LANOE et Philip BRIDE

LE MOULIN RICARD A DÉJÀ SÉDUIT 1 760 VISITEURS

On ne peut concevoir Allauch sans ses moulins. Intégralement restauré en 2013, le moulin Ricard est aujourd'hui le seul moulin du bassin marseillais à fonctionner et à pouvoir moudre du blé comme autrefois.

Par petits groupes, le meunier conte l'histoire des moulins et explique la transformation du vent en force motrice et du blé en farine. Sachez toutefois qu'une démonstration complète (ailes en mouvement) n'est possible qu'en présence d'un vent suffisant.

Depuis son ouverture au public en janvier 2015, le Moulin Ricard connaît un énorme succès avec une fréquentation toujours à la hausse.

Jours et horaires d'ouverture : Le moulin Ricard est ouvert le 1er week-end de chaque mois de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 et lors de grandes manifestations. Entrée payante.

Renseignements :

Maison du Tourisme Louis Ardissonne
Esplanade Frédéric Mistral
Tél. : 04 91 10 49 20



Le requiem de Mozart» par l'Ensemble Vocal Divertimento, l'Ensemble Musical Méditerranéen et l'Orchestre de Chambre de Marseille sous la Direction de M. Carlos GOMEZ-ORELLANA



«Portraits de femmes à travers les oeuvres de Marcel Pagnol», lectures par Marie-Christine BARRAULT.



«Les Misérables», une des oeuvres majeures de Victor Hugo portée en scène par le Théâtre du Kronope



Les 11, 12 et 13 septembre 2015 le spectacle était partout. Dans les rues ou dans les salles, un programme exceptionnel, des artistes de qualité et un public toujours nombreux ont une nouvelle fois contribué au succès de la 6ème édition du Festival des Scènes d'Allauch.



Les artistes des Maisons de Quartier ont exposé leurs œuvres à la Galerie de l'Usine Electrique.

Saint-Jean, Festival de folklore, l'été à Allauch a été des plus festifs. Avec une offre culturelle et traditionnelle très variée, chacun a pu se divertir selon son style et son goût. Nous remercions toutes les associations traditionnelles allaudiennes qui se sont jointes à nous afin de maintenir notre culture provençale : Le Comité des Fêtes d'Allauch et son Président Éric NAPOLEONI, Le Groupe Saint-Eloi allaudien et son Président Georges TESTA et le groupe folklorique « Leis Ami d'Alau » et sa Présidente Gisèle LETTIERI ainsi que tous les bénévoles de ces associations.



Animation folklorique à la Pounche avec le groupe «Ou Ginest».



Défilé de chars de la grande cavalcade de la St-Jean.



«CAUET sur scène» à Allauch.



Animations diverses pour le Feu de la St-Jean.



Jeux d'eau, escalade... une journée spécialement dédiée aux enfants



Messe de la St-Jean.



Nos belles régions à l'honneur avec le Festival de folklore.

En août dernier, le Logis-Neuf a retrouvé son charme d'antan. Les traditionnelles Fêtes de la Saint-Laurent sont des moments forts et importants de notre commune, synonyme de convivialité et de partage. Un grand merci au groupe Saint-Eloi du Logis-Neuf et son Président Monsieur Jean-Claude MARY ainsi qu'aux nombreux bénévoles qui nous ont permis de passer un bel été grâce à leur implication et leur dévouement.



Supers glissades et fous rires pour la St-Laurent.



Retraite aux flambeaux.



Concours de pétanque Junior.



Ouverture des Fêtes de la Saint-Laurent.



Grande cavalcade du Logis-Neuf.



Les lauréats du concours de chant.

TRIBUNE D'EXPRESSION

DES GROUPES POLITIQUES DU CONSEIL MUNICIPAL

Dans le cadre de la loi sur la démocratie de proximité de février 2002, l'un des articles prévoit qu'un espace doit être réservé à l'expression des conseillers municipaux, notamment ceux n'appartenant pas à la majorité. L'objectif de cette tribune libre est de respecter la loi, le règlement intérieur du Conseil Municipal ayant défini les modalités d'application.

Chers Amis,

Nous sommes fiers d'avoir élu Roland POVINELLI comme seul et unique conseiller Métropolitain. Son charisme et sa voix qui porte nous seront fortement utiles lorsqu'il s'agira de défendre notre commune face aux vellétés des grandes villes.

Félicitons-nous aussi, alors que la baisse des aides d'Etat s'amplifie, que notre municipalité ait refusé d'augmenter les taux d'imposition locaux.

Surtout, notre bonne gestion financière nous permet d'anticiper les mauvaises nouvelles venues du Gouvernement.

Comment ne pas revenir sur l'attitude de l'élue du Groupe Allauch le Renouveau qui, en s'attaquant en permanence à la personne de Monsieur le Maire, ne fait que ternir l'image de notre commune.

Adeptes des procédures judiciaires, il est pourtant rare qu'un tribunal lui donne raison !

Elle a souhaité faire annuler un arrêté d'interdiction de circulation sur une voie dangereuse de Pichauris, **elle a perdu** ! (Décision du Tribunal Administratif (TA) du 29/11/2012)

Elle a contesté, par le biais du CIQ dont elle était présidente, l'arrêté municipal interdisant l'organisation d'un rassemblement à caractère festif en zone naturelle protégée (du fait des risques générés), **elle a perdu** (Ordonnance du TA du 29/06/2012) !

Encore dernièrement, elle a demandé au tribunal administratif

d'exclure Monsieur Gérard Bismuth, Adjoint au Maire en charge du contentieux, du suivi de la procédure dont fait l'objet notre Maire devant le TGI de Marseille.

Déboutée, **encore perdu** ! (Ordonnance du TA du 25/09/2015). Cette élue n'a pas non plus accepté de voir les frais de justice de Monsieur le Maire et de certains agents municipaux pris en charge par la Municipalité, ce qui est pourtant parfaitement légal. Cette dame oublie à quel point elle fût à l'origine d'une campagne municipale des plus malsaines (Tracts mensongers, attaques personnelles et calomnieuses à l'encontre, notamment, du père de Roland POVINELLI, ce qui lui a valu une mise en examen le 21 mai 2015 et un renvoi en correctionnelle pour atteinte à l'honneur d'un dépositaire de l'autorité publique et atteinte à la mémoire des morts (Décision du TGI de Marseille du 2/06/2015).

Enfin, lors du Conseil Municipal du 30 juin dernier, la représentante du groupe « Allauch le Renouveau » faisait part de son avis concernant la protection fonctionnelle du Maire et de certains agents municipaux en ces termes « Cela a beau être la loi, c'est immoral ». Mais comment peut-elle parler de moralité, quand elle se permet d'agrandir sa propriété de Pichauris, de construire un mur de clôture, un portail (avec accès par le domaine départemental, sans l'accord du Conseil Général), le tout sans autorisation ? Bravo la moralité...

Allauch d'abord

Une fois n'est pas coutume : Notre groupe FN au conseil municipal du 29/09 s'est retrouvé sur la même longueur d'ondes que le Maire. Ce dernier a souligné, comme nous, le danger de la grande Métropole qui nous est imposée par le gouvernement socialiste en janvier 2016. Nous avons dénoncé la faible représentation de notre commune au sein de ce nouvel établissement, à savoir 1 seul élu pour défendre Allauch, contre 240 élus en tout, dont 108 pour Marseille ! Pendant nos campagnes électorales des municipales et des départementales,

nous avons déjà mis en garde contre la suprématie de la Métropole sur le plan d'occupation du sol. Hélas ce danger est encore pire aujourd'hui car le gouvernement vient, pour verrouiller le tout, de s'octroyer le droit de préemption directe sur tout terrain de son choix pour y construire des logements sociaux et y imposer la mixité sociale...

Allauch fait front
Rassemblement Bleu Marine

Auprès des élèves allaudiens pour la rentrée

Attentifs à l'avenir de nos enfants et à l'écoute des parents d'élèves, nous avons suivi de près cette rentrée scolaire effectuée par les 1 879 élèves allaudiens. Nous sommes conscients des nombreux désagréments causés par la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, auxquels nous étions opposés. Aussi, nous resterons fermement opposés à la fermeture de la cuisine centrale.

Point positif de cette rentrée : le succès croissant des activités proposées par le patronage de la paroisse d'Allauch, au sein de laquelle nous nous impliquons beaucoup, qui organise notamment du soutien scolaire

Vous pouvez nous contacter :
monique.robineau@hotmail.com

Ensemble pour Allauch

La rédaction a reçu un projet d'article du groupe « **Allauch Le Renouveau** » qui après analyse est apparu susceptible de caractériser une mise en cause personnelle à caractère diffamatoire. En application de la réglementation, il a été décidé de ne pas l'insérer.

plus belle la vie



VOUS VOUS DEMANDEZ ENCORE

SI LA VIE EST
PLUS BELLE À
ALLAUCH ?

Les comédiens de la série à succès marseillaise «Plus Belle la Vie» eux, ne se posent plus la question.

Le 22 septembre dernier l'équipe de tournage de la série de France3 a choisi le vieux village d'Allauch comme décor pour le tournage de nouvelles scènes.

Cela n'est que le prolongement des différents tournages qui ont lieu régulièrement dans notre commune.

Nous pouvons citer pour mémoire : la série Caïn de France2 qui a choisi à deux reprises Allauch pour décor naturel, ou encore «Louis La Brocante » qui s'est installé en 2013, pour une journée au chemin du Guéridon.



SCIENCES

LES SENTIERS DE LA CONNAISSANCE

Les nouveaux rendez-vous scientifiques reviennent une fois par mois avec une nouvelle programmation. D'octobre 2015 à mai 2016 la ville d'Allauch propose, avec le concours du Professeur Pierre ROUBERTOUX, chercheur à l'Université d'Aix-Marseille Université et à l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale, des conférences sur des thèmes aussi variés que passionnants. Les intervenants, tous d'une grande qualité, et reconnus dans leur domaine, font preuve d'une pédagogie qui rend chacune de ces conférences très accessible.

JEUDI 19 NOVEMBRE 2015

ESPACE FRANÇOIS MITTERRAND

La Police Scientifique au service de la Justice
Par Sébastien Aguilar (Police Technique et scientifique, préfecture de Police, Paris)

JEUDI 17 MARS 2016

ESPACE FRANÇOIS MITTERRAND

La vie a-t-elle un prix ?
Par Dominique Ami (Maître de Conférences en économie à Aix-Marseille Université et chercheuse au GREQAM (Université Mixte CNRS-AMU))

JEUDI 21 JANVIER 2015

ESPACE FRANÇOIS MITTERRAND

Fin de vie, arrêt de vie
Par Jean-Jacques Castellani (médecin spécialiste pathologie neuromusculaire, Hôpital Européen, Marseille)

JEUDI 21 AVRIL 2016

ESPACE FRANÇOIS MITTERRAND

Homo Sapiens, un animal comme les autres ?
Par Thierry Chaminade (Institut de Neurosciences cognitives de la Timone, Aix-Marseille Université, CNRS)

JEUDI 18 FÉVRIER 2016

CENTRE HOSPITALIER D'ALLAUCH

L'Eugénisme
Par Michèle Carlier (Psychologie cognitive, Aix-Marseille Université, CNRS)

JEUDI 19 MAI 2016

CENTRE HOSPITALIER D'ALLAUCH

L'autisme, quoi de neuf ?
Par Pierre Roubertoux (Génétique médicale, génomique fonctionnelle, Aix-Marseille Université, INSERM)

Conférences à 19h - Entrée libre

Renseignements :

Maison du Tourisme Louis Ardissonne

Tél. : 04 91 10 49 20